



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

Acte déposé à la
Préfecture du Cher, le

27 AVR. 2026



ARRETE DU 14 AVRIL 2026

PORTANT REGLEMENTATION

DE LA CIRCULATION et DU STATIONNEMENT

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement de la cérémonie de commémoration du vendredi 8 mai 2026, qui aura lieu aux abords du Monument aux Morts ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique,
- Vu l'intérêt général

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation des véhicules sera interdite le vendredi 8 mai 2026 de 7h00 à 13h00 :

- Rue de Bourgogne, de la place Henri IV à la rue du Tacot,
- Rue de l'Eglise, de la rue de Bourgogne à la Place du Marronnier,
- Rue de Sully, de la rue de Bourgogne à la Place Bernard.

Article 2^{ème} : Le stationnement sera interdit à partir du jeudi 7 mai 2026 de 17h00 au vendredi 8 mai 2026 à 13h00, sur le parking de l'église.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par les services techniques.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Le Maire,
Frank JANSONNIE

Publié sur le site internet de la commune le 28-04-2026

